

Janvier 2022



N° 15

Le petit lafittois

Mairie de Lafitte-Vigordane

1 place du village ♦ 31390 Lafitte-Vigordane ♦ ☎ 05 61 87 83 32

lafitte-vigordane@wanadoo.fr ♦ www.lafitte-vigordane.fr

Édito du maire



Chères Lafittoises, Chers Lafittois,

J'ai le plaisir de vous présenter le dernier numéro de l'année 2021 de notre Petit Lafittois. Comme de coutume, il vous apportera des informations sur notre village et sur notre action.

Le contexte des vagues successives du COVID pèse sur nous tous. Et c'est avec beaucoup de regrets que nous avons dû annuler certaines manifestations comme le repas des aînés, le repas du personnel municipal, et le loto des écoles notamment. Nous nous rattraperons cette année, nous l'espérons ! En attendant, soyez vigilants : respectez les gestes barrière et si vous ne l'avez pas encore fait, faites-vous vacciner.

Dans ce contexte difficile, mon équipe reste particulièrement mobilisée pour le bien-être de tous.

Vous avez pu le constater avec l'ouverture de nos commerces. Après la pizzeria, l'ostéopathe, la psychologue, la sage-femme et l'orthophoniste, notre joie est grande de saluer l'ouverture de notre épicerie multiservices à laquelle nous souhaitons un grand succès.

Nous poursuivons également l'aménagement de notre village avec notamment l'installation d'un sens unique chemin de la Dourdouille suite à la sécurisation du carrefour ou encore le développement de la fibre : notre village va ainsi pouvoir bénéficier d'un débit internet digne de ce nom et indispensable au développement économique et au télétravail.

S'agissant de la préservation de notre environnement, nous continuons la plantation d'arbres, prochainement au cimetière, et aux commerces.

Effet indirect de l'épidémie de COVID, nous avons conscience de l'urbanisation croissante. La pression foncière augmente sur notre village et beaucoup de terrains sont mis en vente, avec des parcelles parfois très petites. Depuis la suppression du COS (coefficient d'occupation des sols), la mairie ne peut plus contraindre ni les promoteurs ni les aménageurs mais soyez convaincus que nous resterons malgré tout très vigilants quant à leurs projets.

Enfin, nous envisageons également la création d'un chemin de randonnée qui sera balisé par la Communauté de Communes du Volvestre et équipé de panneaux sur la biodiversité grâce à l'Espace de Vie Sociale. Nos deux projets de ferme photovoltaïque feront passer Lafitte-Vigordane dans la catégorie des « villages à énergie positive », produisant plus d'énergie verte qu'ils n'en consomment...

Notre équipe met donc tout en œuvre pour embellir votre village et le rendre agréable à vivre.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne année 2022.

Karine Brun.

SOMMAIRE

Page 3 : Vie Municipale

Page 16 : Vie Sociale

Page 18 : Culture/Sports/Loisirs

Carnet civil

NAISSANCES



22/11/2021 : Aaron COLLIER

14/12/2021 : Ambre RIVIERE

MARIAGES



31/07/2021 : Grégoire DUJARDIN
Amandine DARBAS

31/07/2021 : Patrice REGNIER
Auréliе GRIFFITHS

11/09/2021 : Alain PEDOUSSAUT
Maria KOUATLI

18/12/2021 : Christophe BARTHES
Emmanuelle MAUMONT

DÉCÈS



08/08/2021 : Michel ESCOURROU

06/09/2021 : Alain MARTINOU

HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi :

8h30 à 12h et 14h à 19h

Mercredi au Vendredi :

8h30 à 12h et 14h à 18h

Samedi :

8h30 à 12h



Budget

Une année 2021 bien remplie

Cette année a vu l'aboutissement d'un de nos dossiers prioritaires. L'ouverture de l'épicerie le « Bo'Cal », en fin d'année, est venue achever la **réalisation des commerces** qui ont monopolisé la somme de **225 843,67 €** de notre budget. Il nous reste à terminer les aménagements des abords.

La **Maison des Associations**, autre dossier essentiel pour notre village et nos associations, avance pas à pas. Ce sont **309 190,73 €** qui ont été consacrés à cette réhabilitation qui devrait ouvrir ses portes dans le premier trimestre de cette année.

Comme vous l'avez constaté, la création d'un **plateau traversant** au croisement de la route de Salles et du chemin de la Dourdouille (RD 10) pour un montant de **171 350,54 €** vient compléter les travaux de sécurisation routière que nous engageons chaque année. **D'autres travaux de voirie** – ralentisseurs, signalisation – d'un montant de **12 304 €** sont venus compléter cette action.

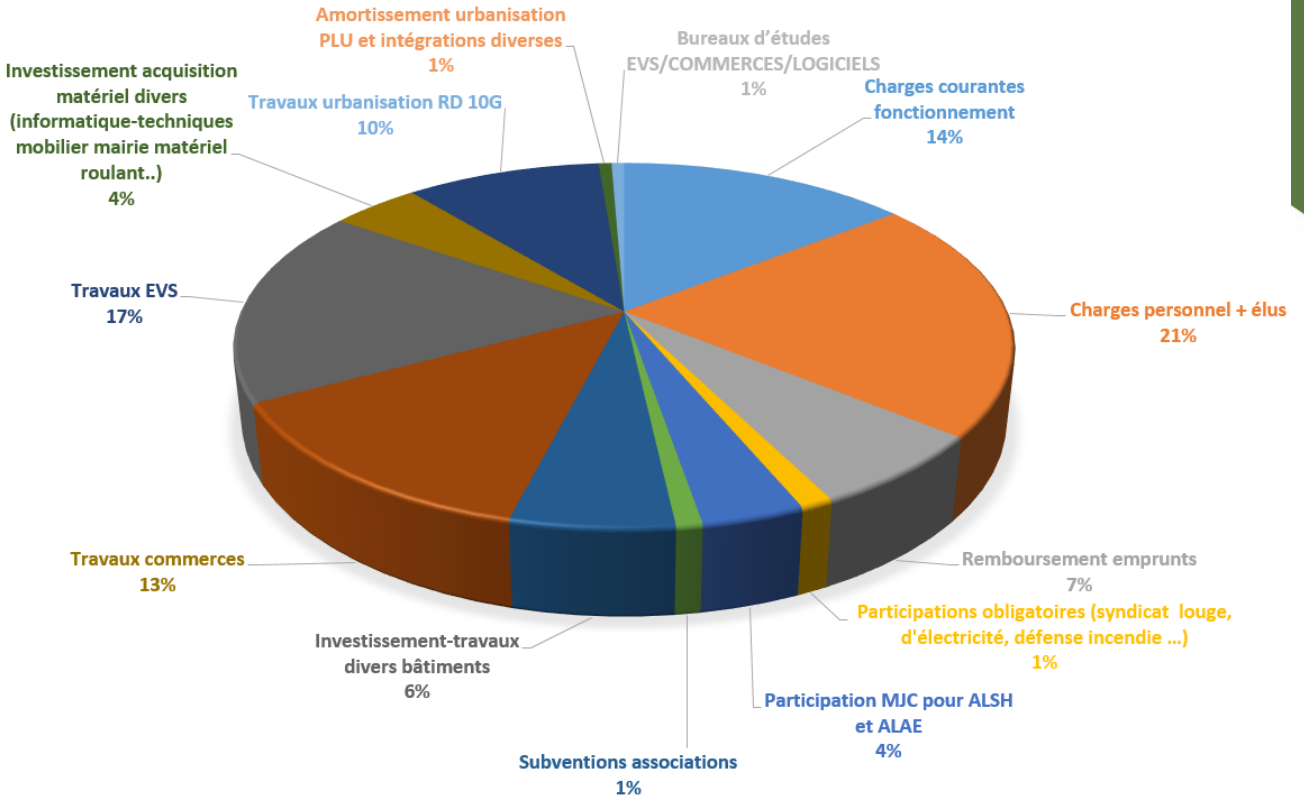
Nous restons vigilants pour l'**entretien de notre patrimoine**. Chaque année des crédits y sont affectés : **36 529,20 € pour les bâtiments scolaires** dont une nouvelle clôture, **13 976,40 €** pour la réfection de l'**escalier de l'Eglise** et des travaux à la **Médiathèque**. Enfin de nouveaux **jeux pour les enfants** au Complexe des Pyrénées viennent d'être posés pour un montant de **24 495,25 €** (il reste à finaliser ceux-ci). Une **haie arbustive pour 4 164 €** vient agrémenter le parking de ce complexe.

Tous ces travaux nécessitent que nos services disposent d'un matériel adapté. Aussi ce sont **31 830 €** qui ont été consacrés à l'achat d'un **véhicule, d'outillage, la mise aux normes d'une tondeuse** pour nos services techniques et de **4 452 € pour le renouvellement de l'informatique en mairie**.

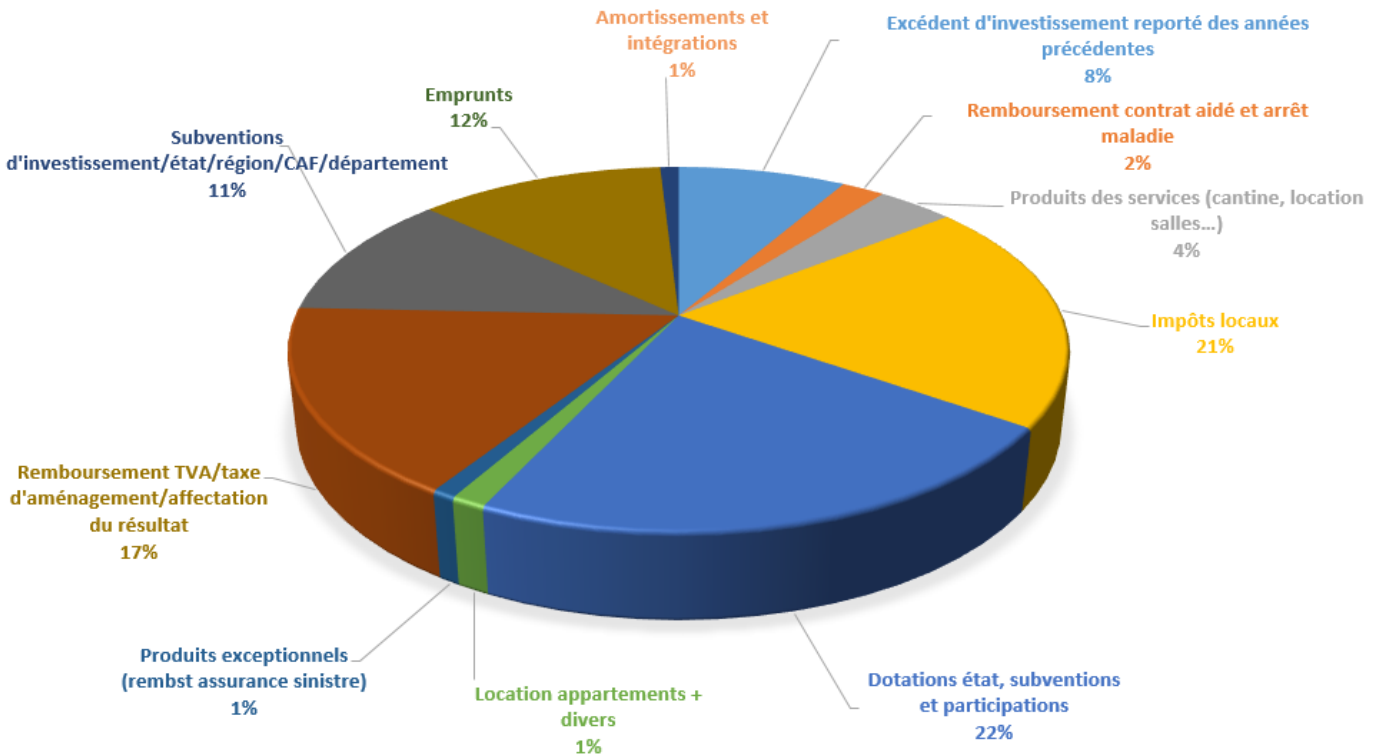
Enfin, dans un souci constant d'information, un **panneau de communication électronique d'un montant de 9 000 €** a été installé en bordure des commerces. Il devrait être opérationnel très prochainement.

La concrétisation de tous ces projets passe par une **gestion rigoureuse** qui nous guide continuellement. C'est ainsi que **des avances de subventions d'un total de 351 203 €** ont été, d'ores et déjà, perçues. Les soldes devraient nous être versés cette année. **Aucun emprunt, grâce notamment à un autofinancement important**, n'a été monopolisé. De plus, comme nous nous y étions engagés, l'ensemble de ces actions a été réalisé sans **aucune augmentation des taux des impôts locaux**.

DÉPENSES 2021: 1 715 710 €



RECETTES 2021: 1 851 767 €



LAFITTE-VIGORDANE – LA FIBRE OPTIQUE DISPONIBLE



Le 9 novembre 2021 s'est tenue une **réunion publique** concernant l'arrivée de la fibre optique dans notre village.

Au cours de cette réunion, Fibre 31 et Haute Garonne Numérique ont pu répondre aux nombreuses interrogations des Lafittois présents. **La commercialisation de la fibre a débuté le 24 novembre 2021.**

A ce jour, **seules quelques habitations** de la Rue des Fournils, de la Rue de la Chapelle ainsi que de la Côte de Montoussé **ne sont pas raccordables** mais cela devrait arriver durant le 1er trimestre 2022.

Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site <https://www.fibre31.fr/eligibilite/>.

Afin de raccorder votre logement à la fibre optique, vous devez contacter le fournisseur d'accès à internet **de votre choix** et souscrire un abonnement. Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs d'accès à internet présents sur le site internet de Fibre 31. Une fois cette démarche effectuée, le fournisseur d'accès choisi vous proposera une date afin qu'un technicien se déplace chez vous pour procéder au raccordement.

Le raccordement n'est pas obligatoire. A noter que si vous êtes locataire, vous devez avoir l'accord du propriétaire avant de commencer vos démarches.

Les 5 étapes pour une installation réussie :

1. Je **bénéficie déjà d'une connexion internet** ou simplement le téléphone. J'identifie le chemin emprunté par le câble téléphonique à l'extérieur et à l'intérieur de mon logement.
2. J'ai **testé mon éligibilité** sur Fibre31.fr : je suis éligible à la fibre optique, j'ai contracté un abonnement avec mon fournisseur d'accès à internet pour raccorder mon logement. Celui-ci va mandater un technicien pour effectuer le raccordement de mon logement au réseau.
 - a – Le **câble téléphonique arrive en souterrain** depuis la rue jusqu'à mon logement : je dois vérifier qu'il y a de la place dans le fourreau pour ajouter le nouveau câble de fibre optique. S'il n'y a plus de place, je devrai engager les travaux nécessaires pour permettre son passage. Les travaux seront à ma charge jusqu'en limite de ma propriété.
 - b – Le **câble téléphonique arrive en aérien** depuis la rue jusqu'à mon logement : je dois vérifier l'accès au réseau et élaguer la végétation qui pourrait compliquer l'installation du nouveau câble de fibre optique aux côtés du câble téléphonique existant.
3. Le **jour du rendez-vous**, j'indique au technicien l'installation du cuivre et échange avec lui sur l'installation de ma box et mes usages qui nécessitent une connexion internet.
4. Le **technicien procède au raccordement** en tirant le câble depuis le point de branchement optique situé sur le domaine public jusqu'à mon logement et ma box internet.

5. Je peux alors profiter de tous les avantages du très haut débit.



Découvrez les opérateurs et choisissez celui qui répond à vos besoins quotidiens :

LES OPÉRATEURS GRAND PUBLIC

Alsatis

bouygues

LA FIBRE
CORIOLIS
AVEC
CACIUM

free

iBloo

Knet

net

nordnet

Octanet

orange

ozone

SFR

VIDÉOPRÉSTIM

Travaux

Dans la cour des **écoles**, la totalité de la clôture bois, devenue dangereuse à cause de l'instabilité des poteaux, a été remplacée comme prévu par une clôture en **grillage rigide** cet été pour la rentrée, pour un montant de 25 596€.



Les anciens jeux pour enfants du Complexe des Pyrénées ont été remplacés par de nouvelles structures afin d'accueillir tous nos petits bambins pour un montant de 24 495,24 €. Les travaux du sol et de la clôture seront finalisés au printemps dès que les conditions climatiques le permettront.



CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Download on the App Store | Get it on Google Play

Nous rappelons que la mairie a mis à la disposition des Lafittoises et Lafittois une **application de notification, CityAll**, permettant de recevoir sur leur smartphone toutes les alertes et dernières informations mises en ligne sur le site internet et Facebook.

Ces informations seront aussi relayées sur le panneau d'information électronique dès qu'il sera mis en service. Cette application est **totalemtent gratuite pour les utilisateurs**.

Pour vous connecter à cette application, téléchargez-la **gratuitement** directement sur l'**Apple Store** ou le **Play Store** de votre téléphone **ou scannez le QR Code** ci-dessous et sélectionnez Lafitte-Vigordane.





Dans le cadre de la sécurisation du cœur de village, la commune a aménagé un second **plateau traversant au carrefour du Chemin de la Dourdouille et de la Route de Salles**. Des signalisations verticales et horizontales ont été installées pour informer des différentes modifications. Plusieurs traversées piétonnières ont été ainsi aménagées au niveau de la salle des fêtes et un trottoir permet de rejoindre le centre du village. La mise en place de cadres béton dans la Dourdouille permet aussi de sécuriser les lieux autour du ruisseau.

Un tronçon du **Chemin de la Dourdouille passera d'ici peu à sens unique**. Ce chemin étant trop étroit pour conserver une circulation à double sens, la municipalité a décidé d'interdire la circulation dans le sens Complexe des Pyrénées vers le chemin des Amourès (voir la flèche rouge sur le schéma) et de créer un aménagement plus sécurisé pour les piétons et les cyclistes. La signalisation est en place, la finalisation de l'arrêté municipal ne saurait tarder.



REGLEMENTATION CLOTURE ET PORTAIL

Nous rappelons que toute édification de clôture, sur l'ensemble du territoire de la commune, **est soumise à une déclaration préalable à la mairie**, selon la réglementation prévue au règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur (application de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme).

A ce jour, les règles inscrites au PLU et à suivre sont les suivantes :

- Le type de clôture à caractère industriel (plaques en béton, bardages...) est interdit ;
- La hauteur totale des clôtures ne peut pas excéder 2m. La hauteur des murs pleins ne peut pas excéder 1,40m.



Environnement

GRIPPE AVIAIRE – INFLUENZA AVIAIRE

Depuis le 5 novembre, la France est passée au niveau de risque «élevé» sur le territoire hexagonal au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe. Cette décision implique pour tous les particuliers détenteurs d'une basse-cour (poules, canards, oiseau d'ornement...), quel que soit le nombre, de :



- **déclarer en mairie** son poulailler (formulaire Cerfa téléchargeable sur le site de la mairie) ou par téléservice (<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>)
- **claustrer ou mettre sous filets** tous les animaux

L'influenza aviaire est une maladie qui touche tous les oiseaux. Dans sa forme actuelle, elle n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.

Le 6 janvier un premier foyer a été officiellement détecté en Haute-Garonne.

Embellissement

PROJET PLANT'ARBRE

Dans le précédent numéro de notre bulletin nous vous avons présenté le projet Plant'arbre, projet collaboratif qui a pour mission l'embellissement de notre village. Nous avons sélectionné **la zone des commerces** pour y créer un espace convivial avec des tables en bois et un hôtel à insectes.

Pour sa réalisation, Lafittoises, Lafittois nous avons besoin de vous !

DÉBUT MARS 2022

PROJET PLANTATIONS PARTICIPATIVES " PLANT'ARBRE "

L'Espace de Vie Sociale de Lafitte-Vigordane, en partenariat avec la Mairie, organise un projet ambitieux de végétalisation

Lafittoises, Lafittois, nous avons besoin de vous !

- Objectifs : Favoriser la biodiversité locale, en créant un espace arboré et aménagé sur la nouvelle zone de commerces.
- Ateliers : Fabrication de mobilier urbain et plantation de végétaux

Dates à retenir :

- **Chantier VVV ADOS : Du 28 février au 04 mars 2022**
 - Remplissage d'un hôtel à insectes
 - Préparation des plantations
 - Participation à la fabrication des tables à pique-nique
- **Mercredi 02 mars : animation découverte des insectes**
- **Vendredi 04 mars : Atelier cuisine enfant " Les petites bêtes à déguster "**
- **Samedi 05 mars : Plantations participatives suivies d'un apéritif**
- **Vendredi 25 mars : Soirée projection du film "Demain" et débat sur la biodiversité locale**

**Renseignements et inscriptions aux ateliers :
Stéphanie Lacaze au 06.30.52.90.59**

11 NOVEMBRE 1918

La commémoration de la Victoire du 11 novembre 1918 s'est tenue en public. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu l'occasion de nous retrouver ainsi réunis au vu des précédents épisodes de confinement. La chorale de Lafitte a retrouvé sa place au sein de cette cérémonie pour nous interpréter la Marseillaise et nous nous sommes ensuite réunis autour d'un apéritif.



Exposition des pierres historiques



Cette commémoration a été l'occasion d'inaugurer l'exposition permanente à l'accueil de la mairie des pierres historiques trouvées et offertes à la commune par notre ami Gilbert SUPERY, qui nous a présenté le résultat de ces recherches lors d'un discours.



Un peu d'histoire...

CAPELLE



Vers 1145, fut fondée l'Abbaye des Feuillants, à Labastide des Feuillants, bastide qui a été fondée par les Feuillants, d'où son nom (devenu Labastide-Clermont à la Révolution). L'Abbaye avait pour objet la mise en culture des terres par défrichements des bois et forêts, d'où son nom. Elle étendit son territoire en toutes directions et vint s'implanter jusqu'à Lafitte.

C'est ainsi qu'apparut le quartier de Capelle, centre d'habitations pour bûcherons et autres, pourvu d'une chapelle, cœur du quartier. C'est la côte qui forma frontière à l'Est entre l'Abbaye de Bonnefont à Carbonne et l'Abbaye des Feuillants. Capelle se situait entre le chemin de La Grave par lequel on venait anciennement de Labastide et Gratens, et le chemin qui de nos jours, mène à Marignac. A l'époque, ce dernier chemin était la limite Sud des terres de l'Abbaye. Le château étant déjà en place, l'Abbaye dut le contourner, et depuis Peyssies s'étendit jusqu'au quartier de Micoulau, qui lui, subsista et se développa contrairement à Capelle, qui disparut. En quelque sorte, le château et quelques terres constituaient une enclave sur le territoire dévolu à l'Abbaye des Feuillants.

De ce temps il reste une « énigme » que je soumets à la curiosité de nos concitoyens. Dès le livre terrier de 1689, on évoque le lieu-dit de las muraillos qui appartenait alors à Jeanne Baron. De quelles murailles en ruines s'agissait-il? On devrait aujourd'hui encore pouvoir les identifier. S'agissait-il des ruines de la chapelle (Capelle)? C'est possible mais incertain. **La reproduction du cadastre napoléonien jointe à ce texte est la seule base que je puis offrir.**

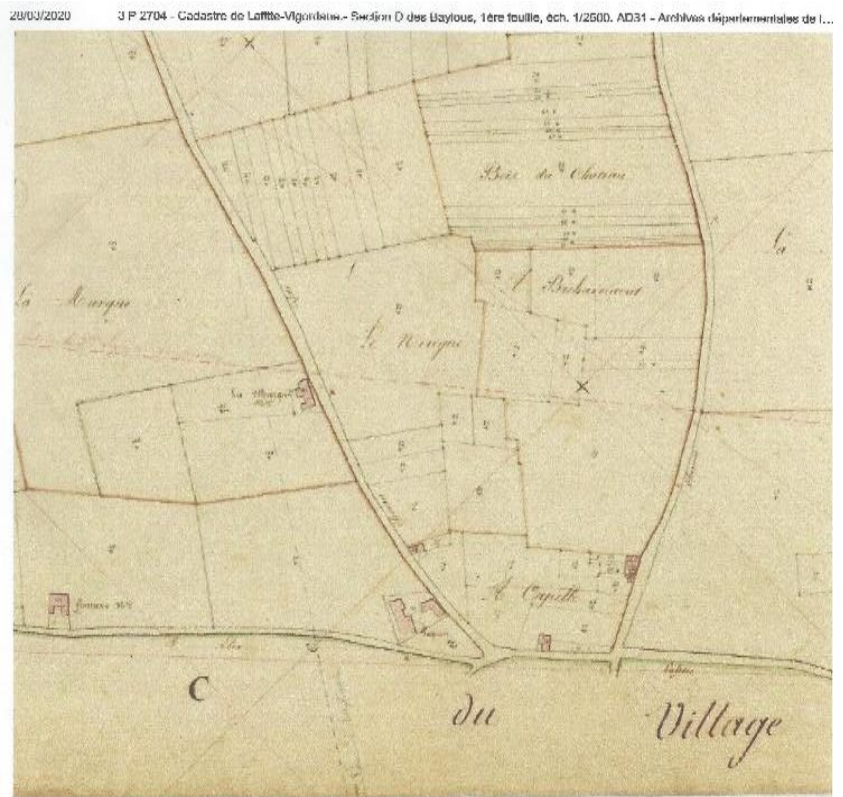
De la frontière Sud, à mon sens, viendrait le nom de Lamarque qui signifierait la borne, la limite, nom donné à la ferme bâtie en bordure du chemin de Marignac, mais de l'autre côté de Capelle. Certes, comme toutes les autres maisons de Lafitte, Lamarque a été rebâtie, agrandie, mais sur le même emplacement.

Dès avant 1650, cette maison s'est transmise en ligne directe dans la même famille, par les femmes parfois, d'où les changements de nom: du propriétaire: Lhosté, Mouton, Saint-Jean, puis Bourguignon.

Signalons pour l'Histoire, que l'Abbaye des Feuillants à Labastide fut le premier établissement de l'Ordre, et que le Monastère parisien qui abrita, à la Révolution, club politique de ce nom était une filiale directe des Feuillants de la Bastide. Il était une filiale directe des Feuillants de la Bastide !

Et la petite histoire rejoignit la grande!

Gilbert Supéry



NB : Vous pouvez retrouver ce plan sur le site de la mairie

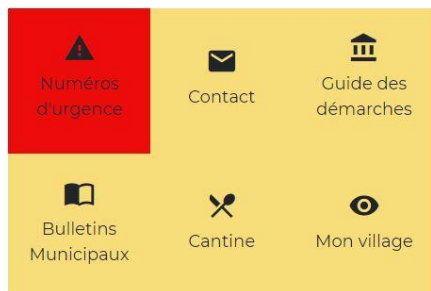


Cette année auront lieu l'élection présidentielle et les élections législatives.

Comme pour les précédentes élections de l'année 2021 les bureaux de votes se tiendront au complexe des Pyrénées.

Si vous souhaitez voter pour ces élections mais, que vous avez déménagé, que vous n'êtes pas inscrit ou que vous souhaitez simplement vérifier votre inscription sur les listes électorales, nous vous détaillons toutes les démarches sur le site de la mairie dans la section « Guide des démarches ».

En 1 clic



Elections 2022

- **Présidentielle : 10 et 24 avril**
- **Législatives : 12 et 19 juin**

ELECTIONS LEGISLATIVES

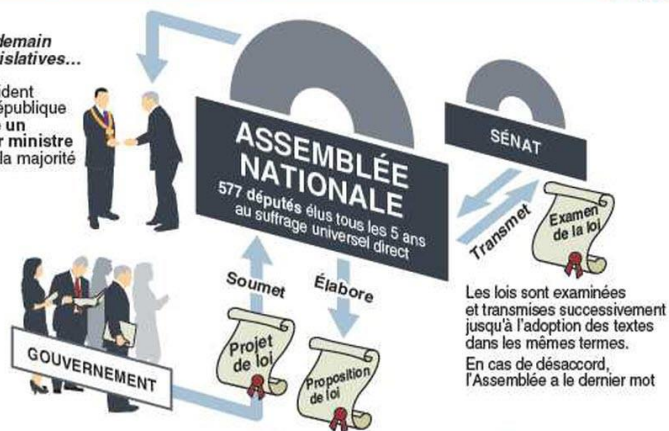
Les futures élections législatives sont l'occasion de revenir sur les rôles de l'Assemblée Nationale et sur celui de son président.

Le rôle de l'Assemblée nationale

1 Élaboration et adoption des lois

Au lendemain des législatives...

Le président de la République nomme un Premier ministre issu de la majorité



2 Contrôle de l'action gouvernementale

- Questions orales et écrites
- Mise en cause de l'action du gouvernement par le vote d'une motion ou le rejet d'un texte sur lequel il avait engagé sa responsabilité
- ➔ Le Premier ministre doit alors remettre au chef de l'Etat la démission de son gouvernement

3 Contrôle des dépenses publiques

- Discussion et vote du budget de l'Etat et de la Sécurité sociale
- Missions d'évaluation

4 Enquête

- Commissions d'enquête parlementaire sur un sujet d'actualité (ex : l'affaire d'Outreau)
- Limites de son action**
L'article 49.3 permet au gouvernement de faire adopter une loi sans vote. Recours limité à une seule fois par session depuis 2008
Le président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUEL EST LE RÔLE DE SON PRÉSIDENT ?

Le président de l'Assemblée nationale est le 4^e personnage de l'État.

À l'Assemblée nationale



Rôle d'arbitre

- convoque et préside le Bureau de l'Assemblée
- fixe l'ordre du jour
- ouvre, lève et suspend la séance
- détermine l'ordre des orateurs et leur donne la parole



Rôle de modérateur

- veille à la bonne tenue des débats parlementaires
- veille au respect du règlement
- calme les esprits et garde son calme

Au sein des institutions

Pouvoirs de saisine

- du Conseil Constitutionnel pour les lois avant leur promulgation.
- d'autres organes (Cour de discipline budgétaire et financière, CSA...).

Pouvoirs de nomination

- 3 membres du Conseil Constitutionnel.
- 2 membres du Conseil de la magistrature.
- 2 membres du CSA.
- des membres de certains organismes (Comité national d'éthique, Commission...).

Pouvoirs de président

- du Congrès (Assemblée nationale + Sénat réunis).
- de la Haute Cour (juge le président en cas de « manquement à ses devoirs », art. 68 de la constitution).

Rôle consultatif

- Obligatoirement consulté par le Président de la République pour :
 - la dissolution de l'Assemblée nationale.
 - la mise en oeuvre des pouvoirs exceptionnels du Président de la République (art.16 de la constitution).

Recensement

Cette année notre commune est concernée par le recensement national.

Il aura lieu **entre le 20 janvier et le 19 février 2022**.

Deux agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer cette tâche auprès des Lafittoises et Lafittois. Il s'agit de **Laure LATAPIE** et de **Thomas DA CRUZ**.

Un de ces agents se rendra à votre domicile pour vous remettre une notice afin de répondre au recensement en ligne ou le questionnaire papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours).

En cette période sanitaire particulière il est clair que les agents recenseurs mettront tout en œuvre pour respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Nous vous remercions par avance de les accueillir avec bienveillance.

Le recensement est utile à tous. Il permet de connaître les besoins de la population actuelle pour mieux y répondre notamment en termes de transport, logements, écoles, équipements de santé, etc. ...

Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Information COVID

La préfecture remet en place une **opération vaccibus** pour le rappel vaccinal au sein du territoire, le **dimanche 30 janvier 2022 à Montesquieu-Volvestre**.

Les personnes concernées par cette opération sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les personnes de plus de 50 ans avec comorbidités.

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie si vous êtes intéressés.

CCAS

La pandémie qui sévit depuis maintenant 2 ans ne nous a pas permis, encore cette année, d'organiser les sorties familiales qui plaisent tant. De même, nous avons dû annuler le repas destiné à nos aînés. Aussi, nous les avons conviés à venir récupérer, avant Noël, un colis gourmand commandé à leur intention et spécialement confectionné par l'épicerie **LE BO'CAL**.

Le CCAS reste très vigilant et à l'écoute des personnes fragiles au sein de notre village, en gardant un contact régulier afin de les aider dans leur vie au quotidien.



CHIENS DANGEREUX



Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. **Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations.** Leur détention nécessite notamment un permis. **La délivrance de ce permis** s'effectue à l'issue notamment d'une formation d'aptitude à la détention d'un animal susceptible d'être dangereux et d'une évaluation comportementale de cet animal.

<https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>

Chiens d'attaque (1ère CATEGORIE)

Chiens concernés

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement aux races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
- Mastiff (chiens dits boerbulls)
- Tosa



Obligations

- Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire,
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs,
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC).



Chiens de garde et de défense (2ème CATEGORIE)

Chiens concernés :

Il s'agit des chiens de race

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa
- non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement aux chiens de la race Rottweiler

Obligations

- Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public, dans les parties communes des immeubles collectifs.
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC).

Demande de permis de détention

Le propriétaire ou le détenteur du chien doit **déposer une demande de permis à la mairie de son domicile.**

La demande s'effectue par le biais du **formulaire cerfa n°13996*01.**

Si la personne possède plusieurs chiens, **une demande de permis doit être formulée pour chaque animal.**

Lorsque **le chien n'a pas atteint l'âge de 8 mois** il ne peut faire l'objet d'une évaluation comportementale. Un **permis provisoire**, valable jusqu'à ce que le chien atteigne 1 an, peut alors être délivré. La demande s'effectue par le biais du **formulaire cerfa n°13997*01.**

Pièces à fournir

- Un justificatif d'identification du chien
- Le certificat de vaccination antirabique (rage) du chien en cours de validité
- Le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien (sauf s'il a moins de 8 mois)
- L'attestation d'aptitude délivrée à l'issue de la formation obligatoire suivie par le demandeur
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les dommages causés aux tiers par l'animal
- Un certificat de stérilisation de l'animal (pour les seuls chiens de 1ère catégorie).

Coût

Le permis de détention, qu'il soit délivré à titre définitif ou provisoire, est **gratuit.**

Zone d'activités / Commerces

En juin dernier nos commerçants et professions libérales ont pu aménager dans les locaux flambants neufs à l'entrée du village. Cette zone d'activités, très attendue par les Lafittois, est un service indispensable à la vie de notre village.

Ce joli bâtiment a été financé par la commune, avec l'aide de subventions de l'état, de la région et du département. Nos partenaires seront d'ailleurs remerciés lors de l'inauguration officielle à laquelle nous espérons pouvoir les convier très prochainement.



En attendant cette inauguration officielle, une inauguration locale fut organisée le 30 août par la **pizzeria LOAH**, tenue par Kevin et Jennyfer et leur pizzaiolo Remi, qui vous accueillent désormais du mardi au dimanche de 18h00 à 21h30.

Quant aux professions libérales, **Maxime CHAMBAUD**, *ostéopathe*, vous reçoit du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 sur RDV au 06.21.60.68.50 ou sur Doctolib.



Exerçant dans le même cabinet, **Carole SAINSAUVE**, *psychologue clinicienne et psychothérapeute*, consulte à Saint-Gaudens, Auterive et Lafitte-Vigordane. Vous pouvez la contacter au 06.28.25.15.26.

Cécile CAILLAUD, *sage-femme libérale*, reçoit sur rendez-vous sur Doctolib ou au 06.68.76.48.09 ; elle a été rejointe dans le même local par **Agnès MARCONNET**, *orthophoniste libérale*, qui exerçait déjà depuis plusieurs mois à Lafitte. Elle reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi au 06.14.74.28.97.



De même, notre épicerie **LE BO'CAL** tenue par **Céline DELLOUE** vient d'ouvrir. Elle cherche par ces ventes à promouvoir des producteurs régionaux (rayon de 40 km) mais plus particulièrement locaux. Vous trouverez en ventes des produits fermiers tels que du fromage à la coupe, des yaourts, de la viande sous vide de nos paysans, de la bière d'un brasseur de Peyssies et plein d'autres bonnes choses. Céline propose bien entendu un **dépôt de pain**, demande principale des Lafittois en réponse à notre sondage du premier mandat. Son magasin, point relais Mondial Relay pour vos colis, est ouvert du mardi au samedi de 8H30 à 13H00 et de 16h à 19H30, ainsi que le dimanche de 9h00 à 12h00.



Nous attendons également l'ouverture prochaine du salon de coiffure **ISANAT**.

Soutenons nos commerces, services et artisans de proximité, cœurs de nos villages ruraux !

Les actions de L'Espace de Vie Sociale

Été/Jeunesse

Sortie à vélo baignade en bord de Louge.
Sortie au lac d'ôo, à la base nautique de
Cazères ...
Mini séjour à Gruissan.



Chantier photos VVV : Arts et environnement #1PHOTO

Accompagnement technique par la photographe Claire Hugonnet,
pour la réalisation de 2 ateliers photo.

Collégiens et lycéens se sont rencontrés autour d'ateliers photo dont
le thème est l'environnement.

Atelier « petite nature » : prises de vues par les ados d'une mise en
scène d'eux-mêmes dans l'environnement. Certains ont choisi le
thème des déchets, d'autres de la chasse, ou encore de la
biodiversité...



Atelier « grandeur nature » : prises de vues de portraits
intergénérationnels dans le cadre du projet « Les pisteurs » :
chantiers artistiques et citoyens autour de la biodiversité.

L'idée : se maquiller avec des végétaux destinés à être jetés à la
déchetterie et ainsi cultiver son esprit créatif.

Alyssa et Mathis ; Philomène ; Charlotte ; le groupe.

Pot de départ de Paul, animateur sportif qui a travaillé
à l'EVS pendant l'été aux côtés de Stéphanie.



Atelier chant « chorale mères & filles: avec Aurélie.



Les actions de L'Espace de Vie Sociale



Toussaint.

Famille et enfance : atelier la citrouille dans tous ces états.

Avec des bénévoles en folie !



Elsa, Emmanuelle et Dominique

Noël approche :

Atelier création de couronne de Noël

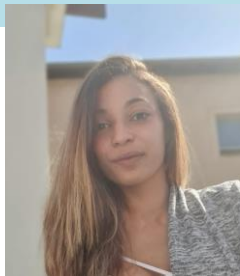


Atelier petite enfance éveil lecture & chansons



Les p'tites nouvelles à l'EVS :

Sarah nouvelle animatrice jeunesse, salariée du foyer rural.
Arrivée en octobre



Atelier petite enfance Halloween
Histoires et musique, animé par
Aurélié, Stéphanie, Sarah et Mathilde

Mathilde Riqueza, en service civique pour 8 mois.
Arrivée en septembre



Permanence de l'EVS La Parenthèse
Tous les samedis de 9h30 à 12h

05 61 97 52 81 / 06 30 52 90 59
evslaparenthese@gmail.com

AMATEURS DE JEUX DE SOCIETE



Pour information, nouvelle adresse mail de la médiathèque
mediatheque-rue-ecoles@orange.fr.

En 2022 votre médiathèque se diversifie ! En effet, à partir de janvier, la médiathèque proposera à ses adhérents un **coin ludothèque**, en mettant à disposition des jeux de société pour tous les publics, à emprunter comme les livres, BD ou autres supports.

La malle aux jeux est arrivée le 6 janvier, et sera disponible début février !

Des soirées jeux seront d'ailleurs organisées, en partenariat avec l'espace de vie sociale (l'EVS) et des ateliers "après l'école, on goûte et on joue ?" dans la future maison des associations."

La vie associative

WEEK-END LAFITT'EN CHOEUR



Malgré la pandémie, l'association Au Chœur du Son a pu organiser son traditionnel week-end Lafitt'en Chœur en novembre dernier avec un beau succès à en voir le nombre de participants et les commentaires positifs des uns et des autres.

Le samedi était proposée une soirée repas-théâtre au cours de laquelle, après une délicieuse joue de porc aux olives, une troupe de théâtre amateur a joué avec brio **une comédie de Florian Zeller « la Vérité »** qui a eu son heure de gloire à Paris quand elle a été créée par Pierre Arditi. Les 75 spectateurs ont été conquis par le talent de ses comédiens qui avaient plaisir à remonter sur les planches après la douloureuse période de Covid des mois précédents.

Le dimanche c'est **Joe Arlandis** qui allumait le feu dans la grande salle du Complexe des Pyrénées où près de 300 amateurs s'étaient retrouvés pour écouter une très belle prestation chorale de l'association « Au Chœur du Son », suivie de plus de deux heures de show Johnny Hallyday. Musiciens et choristes accompagnaient un répertoire remarquable passant des premières chansons rock à Billy de notre star nationale jusqu'aux dernières compositions de Michel Berger ou Pascal Obispo. Un triomphe clôturé par le verre de l'amitié où spectateurs et vedettes ont partagé leur passion.



Bravo à Au Chœur du Son et rendez-vous en novembre prochain pour une nouvelle édition de ce désormais traditionnel festival de chants.



LAFITT'PETANQUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'une nouvelle association lafittoise : Lafitt'pétanque !

Comme son nom l'indique, cette association propose des concours de pétanque en loisirs, au terrain de pétanque du Complexe des Pyrénées, **tous les vendredis soir à partir de 20h00**, dès que les beaux jours le permettent. Retrouvez informations et contacts sur le site <https://lafitte-vigordane.fr/>.

La vie associative

COMITES DES FETES

Le Comité des Fêtes, en association avec l'EVS, a pu profiter d'une petite accalmie de la pandémie pour organiser **une soirée Pub Ephémère** le 13 novembre dernier au Complexe des Pyrénées.

Et chacun des bénévoles, ravi de reprendre du service, a mis du cœur à l'ouvrage pour que cette soirée soit un bel événement : décoration murale pour l'ambiance cosy et chaleureuse, comptoir de pub irlandais pour le service au bar, petites tables pour s'asseoir et savourer entre amis.



Car il y avait effectivement à savourer, puisque de généreuses assiettes de tapas mais surtout des bières de qualité étaient proposées à la dégustation !

Et comme dans tous les pubs, des jeux de fléchettes étaient à disposition pour ceux qui souhaitaient s'affronter gentiment et mettre encore plus d'animation.

Les 200 visiteurs de ce pub d'un jour sont ressortis enchantés de cette soirée qui leur a permis d'oublier quelques heures le quotidien et les contraintes qu'il nous impose.

Merci aux bénévoles pour cet événement, nous espérons bien sûr que la situation sanitaire leur permettra de vous convier à la prochaine soirée, celle de la **Saint Patrick prévue le 19 mars** ! Soyez au rendez-vous !

LE FOYER RURAL

Pour faire face à la morosité ambiante et cette période compliquée, il est encore temps de reprendre une activité ! Attachés au maintien de la dynamique associative et au lien social au sein de notre village, les **sections tir à l'arc, scrapbidule, danse africaine, coupé décalé, gym tonique et pilates** ont repris depuis septembre et vous accueilleront avec grand plaisir pour le 1er semestre 2022 en vous proposant un tarif adapté. Renseignez-vous auprès des bénévoles des sections qui se feront un plaisir de vous informer.

Carmen : Danse africaine/Coupé décalé au 06 88 89 29 96

Daniel : Tir à l'arc au 06 85 80 14 07

Elsa : Gym/Pilates au 07 81 36 26 43

Audrey : Scrapbooking au 06 68 01 42 79

Stéphanie Lacaze : EVS La Parenthèse au 06 30 52 90 59

- **SCRAPBOOKING/Audrey**
Mardi 20h - 22h30 ateliers adultes
Mercredi 17h30 - 19h ateliers enfants
"La Crop" : weekend du 19-20 mars 2022
"Vide atelier" : le 08 mai 2022

Horaires des activités hebdomadaires :

- **TIR A L'ARC/Daniel**
Mercredi 18h00 - 19h00 (débutants, - de 14 ans)
Mercredi 19h00 - 20h00 (confirmés, - de 14 ans)
Mardi 20h30 - 22h30 (adultes)
Samedi 10h20 - 11h45 (archers confirmés)

- **DANSE AFRICAINE/Carmen**
Mardi 20h30 - 22h
COUPE DECALE
Mardi 19h15 - 20h15
- **GYM TONIC/Elsa** Jeudi 19h30 - 20h30
PILATES/Elsa Lundi 19h15 - 20h15

Les sections peinture, respiration consciente et hip hop ont été suspendues pour l'instant. Toutes les infos sur le site du foyer rural : <http://foyer-rural-lafitte-vigordane.fr/ou> sur Facebook : foyer rural Lafitte-Vigordane et EVS La Parenthèse.

INFOS

PRATIQUES



TARIFS DE LOCATION COMPLEXE DES PYRÉNÉES : GRANDE SALLE – 250 personnes

Week-end (Vendredi soir au Dimanche midi) :

Lafittois : 300 € (hiver) / 200 € (été)

Non Lafittois : 600 € (hiver) / 500 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 600 € (hiver) / 500 € (été)

Semaine : Soirée (18h à 18h) ou (12h à 12h) :

Lafittois : 150 € (hiver) / 100 € (été)

Non Lafittois : 300 € (hiver) / 200 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 300 € (hiver) / 200 € (été)

Semaine (Journée de 9h à 19h) :

Lafittois : 100 € (hiver) / 75 € (été)

PETITE SALLE – 50/60 personnes

Week-end (Vendredi soir au Dimanche midi) :

Lafittois : 150 € (hiver) / 100 € (été)

Non Lafittois : 200 € (hiver) / 150 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 200 € (hiver) / 150 € (été)

Semaine (Journée de 9h à 19h) :

Lafittois : 75 € (hiver) / 50 € (été)

Semaine (Journée de 9h à 16h30) :

Entreprises : 250 € (hiver) / 250 € (été)



NUMEROS D'URGENCE

- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Numéro d'urgence européen : 112
- Médecin de garde : 3966
- RésoGardes (Pharmacie de garde) : 3237
- Gendarmerie du Fousseret : 05 61 98 50 17

NUMEROS UTILES



- ERDF Électricité dépannage : 09 72 67 50 31
- GRDF Urgences et dépannage Gaz : 08 00 47 33 33
- SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) : 05 61 56 00 00
- Taxi François : 05 61 98 32 56 / 06 60 10 53 69
- Cabinet d'infirmières : 06 08 48 23 25



Cet espace est réservé à la promotion de votre activité sur Lafitte-Vigordane.
Si vous désirez y figurer dans un prochain numéro, merci de nous faire parvenir votre carte de visite.